



- AUX:** Points de contact du Codex  
Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex
- DU:** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius  
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
- OBJET:** **Demande d'observations sur la proposition de nouveau travail pour modifier/réviser la Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique (CXS 210-1999) pour incorporer l'huile des graines de soja à haute teneur en acide oléique**
- DATE LIMITE: 16 SEPTEMBRE 2021**

## GÉNÉRALITÉS

1. Prière de se référer au document CX/FO 21/27/8\_Rev, tandis que les instructions détaillées pour les commentaires sont contenues dans la lettre circulaire [CL 2021/36/OCS-FO](#).

## DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres du Codex et observateurs sont invités à formuler des observations sur la procédure décrite aux paragraphes 3 à 5 dans la lettre circulaire [CL 2021/36/OCS-FO](#) et notamment à indiquer ce qui suit :
  - i. Si vous êtes d'accord ou non avec la procédure énoncée dans le paragraphe 5 de la [CL 2021/36/OCS-FO](#)?
  - ii. Si vous êtes d'accord ou non que le CCFO, à sa vingt-septième session, entreprenne de nouveau travail décrit dans la proposition d'inclure l'huile des graines de soja à haute teneur en acide oléique présentée dans le document CX/FO 21/27/8, **Partie VI** ?
  - iii. Fournir des observations sur les divers aspects de chaque document de projet conformément aux [pages 46 à 50 du Manuel de procédure du Codex](#) (critères régissant l'établissement des priorités des travaux). Chaque document de projet a été téléchargé sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS) : <https://ocs.codexalimentarius.org/>, conformément aux orientations ci-dessous.

## ORIENTATIONS CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

3. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres du Codex et des organisations observatrices en utilisant le système OCS: <https://ocs.codexalimentarius.org/>.
4. Les Points de contact des membres du Codex et organisations observatrices peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.
5. Les Points de contact des organisations membres et observatrices du Codex doivent fournir des observations générales de fond. Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS se trouvent dans les [Questions fréquentes de l'OCS \(FAQs\)](#).
6. Des directives supplémentaires sur le système OCS, notamment le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct sont disponibles sur le site du Codex: <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>.
7. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à [Codex-OCS@fao.org](mailto:Codex-OCS@fao.org).